

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES ALPES-  
MARITIMES



**NOTE D'INFORMATION**

**COMMUNE de SAINT JEANNET**

Suite à **l'arrêté municipal 2022-276 du 16/08/2022**, pour répondre aux nombreuses plaintes de particuliers (riverains, horticulteurs, agriculteurs) **qui subissent des nuisances et des dégâts répétitifs occasionnés par la présence de SANGLIERS**, une battue administrative de régulation est organisée, avec la participation des chasseurs:

**Le mercredi 23 NOVEMBRE 2022**

**Quartiers : LA TOURAQUE, LA COLETTE et CHEMIN DES MOULINS**

A cette occasion, le **Lieutenant de Louveterie coordonnant l'organisation générale de la battue**, demande aux riverains de bien vouloir être compréhensifs pour les dérangements qui pourraient leur être momentanément occasionnés. Toutes les mesures nécessaires de sécurité seront prises afin de garantir le bon déroulement de l'opération et la sécurité des riverains et des biens. Pendant la battue, les chiens utilisés seront porteurs d'une plaque d'identification indiquant les coordonnées téléphoniques du propriétaire. Merci de bien vouloir contacter ce dernier si vous trouviez un chien égaré. Monsieur le Maire, et tous les services concernés seront tenus informés du résultat de cette importante opération.

**LE LIEUTENANT DE LOUVETERIE**

**MODALITES DE L'OPERATION**

**Enregistrement et contrôle des permis de chasser, des assurances, signature de la feuille de présence par TOUS les chasseurs.**

**Appel, détails des secteurs de la battue, consignes de sécurité données à tous les participants par le Lieutenant de Louveterie.**

**Prise des postes vers 12h00**

**Fin de la battue : vers 16h00**

**Débriefing et bilan de la battue.**